



**Les Politiques &
Procédures Reliv**
concernant les sites
internet de Distributeurs

Cher(e) Distributeur (trice),

Vous êtes sur le point de créer votre site internet personnel. Nous avons créé ce guide afin d'assurer que ce dernier répond aux normes et aux Politiques et Procédures de Reliv.

1

D.6A Les sites internet des Distributeurs

- Conditions requises lorsque vous développez le contenu de votre site

2

D.8 Nom de Domaines

3

Partager votre témoignage Reliv

4

Avertissements

- Sur la santé
- Sur le premier contact
- Sur le fait d'être un Distributeur Indépendant Reliv
- Sur les gains / primes

Les Politiques & Procédures Reliv

concernant les sites internet de Distributeurs :

1. D.6A Les sites internet du Distributeur

Les Distributeurs peuvent utiliser internet pour promouvoir leurs activités avec l'approbation préalable de Reliv International Inc. Ils ne peuvent toutefois instaurer de sites marchands personnels dans la mesure où ils exerceraient leur activité de vente à domicile sous le statut de VDI. La proposition doit être soumise aux bureaux de Reliv Europe pour examen avant que le site ne soit mis en ligne. Il faut compter au moins sept (7) à dix (10) jours de travail pour le processus d'examen et d'approbation. Les Distributeurs comprennent et reconnaissent que Reliv peut demander, à sa seule discrétion, des modifications du contenu d'un site internet avant de donner son approbation. Une fois l'approbation initiale du site internet accordée, le Distributeur ne peut pas modifier son contenu sans avoir présenté au préalable ces modifications à Reliv pour une approbation complémentaire.

Conditions requises pour le développement d'un site internet :

- (a) Les Distributeurs doivent mettre en évidence l'expression « Distributeur Indépendant Reliv » dans la bannière en haut de la page d'accueil du Distributeur. La phrase doit également figurer sur chaque page internet sur laquelle apparaît un logo ou une marque Reliv et le nom du Distributeur là où l'information de contact est fournie.
- (b) Sur la page d'accueil du Distributeur et de toute autre page internet qui affiche les coordonnées de ce dernier, il doit inclure une déclaration indiquant que les visiteurs du site qui ont entendu parler de Reliv auprès d'un autre Distributeur Reliv devront communiquer avec ce Distributeur pour d'autres informations. Il en va de la responsabilité de chaque Distributeur ayant un site internet de s'assurer que tous les nouveaux Clients et Distributeurs n'ont pas été préalablement contactés par d'autres Distributeur Reliv.
- (c) Les Distributeurs ne peuvent pas utiliser un panier d'achat ou tout autre moyen pour faire des ventes directement à partir de leur site internet.
- (d) Il est strictement interdit aux Distributeurs d'utiliser toute marque de commerce de Reliv pour un nom de domaine d'un site internet.

Ce qui suit constitue les conditions générales d'utilisation afin de développer le contenu d'un site internet :

- (a) Les Distributeurs peuvent utiliser les outils (images) mis à leur disposition dans la bibliothèque graphique sur Flickr (disponible sous l'onglet « outils d'affaire » dans le portail d'accueil du Distributeur).
- (b) Sous réserve de l'examen et de l'approbation préalable de Reliv, les Distributeurs peuvent inclure un témoignage personnel ainsi que le témoignage d'un nombre limité d'autres Distributeurs ou clients qui ont fourni une autorisation écrite pour l'utilisation de leur témoignage sur le site internet de Reliv (merci de vous reporter aux Sections H.1 et H.2 des Politiques et Procédures de Reliv et des lignes directrices de la publicité Reliv disponibles sous l'onglet « Mon activité » de votre portail d'accueil.)
- (c) Les Distributeurs peuvent créer un lien de la page d'accueil de leur activité Reliv vers tout autre site Web édité par Reliv. Un Distributeur ne peut pas créer un lien à partir de son site dédié à son activité Reliv ou présentant celle-ci vers un site internet tiers sans l'approbation préalable de Reliv.
- (d) De temps à autre Reliv peut référencer un fournisseur approuvé pour donner aux Distributeurs la possibilité d'utiliser la reproduction de sites internet pour promouvoir leur activité. La disponibilité de tels sites et les termes et conditions de leur utilisation seront alors affichés sur le site internet de Reliv, pour le cas où Reliv déciderait de rendre les sites internet reproduits accessibles aux Distributeurs.

2. D.8. Noms de domaine

Les Distributeurs ont l'interdiction d'utiliser ou d'enregistrer des noms, des marques, produits de service Reliv, ou quoi que ce soit de semblable à ces marques ou noms, pour n'importe quel nom de domaine internet, bannière publicitaire, URL, forum, blog ou salon de discussion, etc.

3. Conseils pour rédiger votre témoignage

Votre site internet est une opportunité unique de partager votre témoignage avec le monde entier. Vous trouverez ci-dessous des conseils et informations importants lors de la rédaction de ce dernier. En suivant ces étapes, vous respectez les règles de conformité Reliv, permettant à votre site internet d'être approuvé et prêt à être partagé plus rapidement.

Lorsque vous écrivez votre témoignage, il est conseillé de :

- Décrire les changements dans votre vie de tous les jours depuis la prise des produits ou le commencement de votre activité Reliv.
- Partager les améliorations de votre mode de vie, comme par exemple, avoir plus de temps pour votre famille ou pour aller à la gym.
- Mettre en valeur des expériences positives, comme avoir couru 5Km ou avoir participé à un voyage Reliv.
- Vous concentrer sur les améliorations générales de votre bien-être, comme avoir plus d'énergie et pouvoir faire plus de choses chaque jours.
- Utiliser un vocabulaire approprié pour décrire les bienfaits sur votre santé. Utilisez des mots comme améliorer, promouvoir, aider ou maintenir.
- Expliquer la manière dont vous avez réussi, avec les produits ou avec votre activité ou les deux !
- Etre concis et amener les visiteurs de votre site à lire la totalité de votre message.
- Se souvenir que les produits Reliv ne peuvent pas être utilisés pour diagnostiquer, soigner, traiter ou prévenir une maladie.

Éviter de :

- Faire une liste de maladies, conditions ou symptômes
- Déclarer que Reliv vous a permis d'arrêter ou de réduire un traitement ou un médicament
- Garantir des résultats. Tout le monde est différent et les résultats peuvent varier
- Exagérer les sommes gagnées avec Reliv
- Donner l'impression que Reliv peut traiter ou guérir une maladie

Ne mettez en avant aucune affirmation sur votre site internet ou sur du matériel marketing à moins que ces dernières soient conformes aux règles européennes.

Le CAP (Committee of Advertising) annonce que les affirmations peuvent être classifiées de la sorte :

Réduction des risques de maladies : réfère à toute affirmation de santé qui spécifie, suggère ou laisse entendre que la consommation d'une catégorie d'aliment, d'un aliment ou d'un constituant réduit significativement un facteur de risque dans le développement d'une maladie humaine.

Nutrition : toute affirmation spécifiant, suggérant ou laissant entendre qu'une certaine nourriture a des propriétés nutritionnelles bénéfiques.

Santé : toute affirmation spécifiant, suggérant ou laissant entendre qu'il existe une corrélation entre une catégorie alimentaire, un aliment ou un de ses constituants et la santé.

Éviter de :

- Faire référence aux bienfaits d'un seul ingrédient ou produit à moins qu'il soit accompagné par une affirmation santé ou nutrition.
- Faire des affirmations doutant de la sécurité de l'adéquation nutritionnelle d'un autre produit.
- Suggérer en mettre en avant qu'un régime alimentaire équilibré et varié ne suffit pas.
- Encourager les personnes à changer une alimentation saine pour une supplémentation

NOTE : si vous faites des affirmations sur votre site internet ou sur vos outils marketing personnels, vous devez d'abord nous les soumettre pour approbation avant de les publier. Nous vérifierons alors que les affirmations et les mots utilisés sont conformes avec les réglementations européennes.

Si vous avez déjà fait de telles affirmations, veuillez s'il vous plait nous les soumettre pour approbation.

4. Avertissements

Merci d'ajouter ces avertissements à vos sites internet :

Santé

Les expériences individuelles sont celles de Distributeurs Indépendants Reliv et ne reflètent pas forcément les résultats que vous pourriez obtenir. Les produits Reliv ne peuvent pas être utilisés pour diagnostiquer, traiter, soigner ou prévenir une maladie.

Premier contact

Si vous avez déjà été en contact avec un autre Distributeur Reliv, merci de recontacter cette personne. En travaillant avec cette personne, vous nous aidez à maintenir l'intégrité de notre entreprise. Cependant, si vous découvrez les produits Reliv, nous aimerions vous aider.

Distributeur Indépendant Reliv

Veillez ajouter ceci à votre site internet, de manière visible.

Finance

Les personnes apparaissant dans ce document offrent un aperçu des bienfaits et avantages économiques qu'elles peuvent tirer de leur activité Reliv, grâce à leurs propres compétences et efforts personnels. Ces expériences sont des exemples et ne peuvent être considérées comme des moyennes, ni des garanties de réussite.

Veillez noter que Reliv conduit des recherches sur internet de manière périodique afin de s'assurer que les Distributeurs se conforment à la section D.6A.

Si un site internet n'est pas conforme, nous contacterons le propriétaire et lui demanderons d'effectuer les changements nécessaires. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous voulons que votre activité ainsi que votre site internet soient un succès !